Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260708-20261007-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-10-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 19

Séance du 8 juillet 2026

OBJET : personnel : embauche d'un agent pour besoin occasionnel à la cantine

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juillet 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PASCO G.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Monsieur le Maire fait savoir qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service à la cantine, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour besoin occasionnel à temps non complet du 1er septembre 2026 au 2 juillet 2027 inclus à raison d'1h30 (soit 1h50 centièmes) par jour d'école.

La rémunération s'effectuera sur la base de l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées. Il bénéficiera des congés payés.

Le Maire est autorisé à effectuer le recrutement et à signer les documents se rapportant à cette embauche.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 9 juillet 2026

Le Maire,